

Le Parc national des Cévennes : Regain démographique pour un territoire ouvert sur l'économie environnante

Mireille LEFEBVRE - INSEE ; Catherine FOYER-BENOS, Bertrand ODDO - Draaf Languedoc-Roussillon

Le Parc national des Cévennes est un territoire rural de moyenne montagne, faiblement peuplé. Avec une population de 74 000 personnes au 1^{er} janvier 2006, sa densité est de 20 habitants au km². Le Vigan, avec 4 000 habitants et plus de 1 500 emplois est le seul pôle rural du Parc.

Depuis quelques années, le Parc bénéficie d'un certain regain démographique. La population recommence à augmenter. En 2006, on compte 3 400 habitants de plus qu'en 1999, soit une progression de 0,7 % par an, équivalente à celle constatée en France métropolitaine. Désormais, le solde migratoire positif fait plus que compenser le solde naturel déficitaire. Malgré ces migrations, la population reste vieillissante : les jeunes partent plus qu'ils n'arrivent et les retraités contribuent pour moitié à l'apport migratoire du Parc.

Le Parc national des Cévennes est un territoire relativement enclavé. L'accès aux équipements est inégal selon la commune de résidence. Ainsi, près d'un habitant sur deux est à plus de 30 mn en voiture du premier service d'urgence ou du premier lycée d'enseignement général. La commune de Florac, situé au centre du territoire, est bien desservie car elle réunit nombre de services indispensables aux autres communes du Parc.

En 2005, la population active du Parc s'élève à 29 000 personnes. Le territoire n'offre pas assez d'emplois aux résidents en âge de travailler. C'est en partie pour cette raison que près de trois actifs occupés sur dix travaillent hors du territoire et cette part a augmenté entre 1999 et 2006. L'aire urbaine d'Alès et, à un degré moindre, celles de Mende et de Nîmes, attirent la majeure partie des actifs venant du Parc. De façon symétrique, le nombre d'actifs venant travailler dans le Parc, alors qu'ils n'y résident pas, est en augmentation. Cette double dynamique traduit, d'une certaine façon, l'ouverture du Parc national des Cévennes dans le tissu économique environnant.

Au sein du Parc, la situation de l'emploi est fragile. Elle est fortement tributaire des services publics et des activités liées au tourisme. Après une hausse sur la période récente, à court terme, le nombre d'emplois de la sphère publique ne peut que stagner du fait de la réduction globale des effectifs de la fonction publique en France. Les emplois touristiques se caractérisent, quant à eux, par une saisonnalité importante et par une forte proportion de contrats à temps partiel.

Le tourisme rural est une des vocations du Parc. L'ensemble des hébergements touristiques offre une capacité d'accueil de près de 160 000 lits, ce qui porte le nombre de lits pour 100 habitants à 222. Cet indicateur illustre l'importance de l'activité touristique dans le Parc des Cévennes, sachant qu'il est de 88 lits pour 100 habitants en Languedoc-Roussillon, une des premières régions touristiques de France métropolitaine.



Cette publication est issue d'un travail en partenariat associant :
le Parc national des Cévennes
la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt
la Direction Régionale de l'Insee Languedoc-Roussillon



Un territoire enclavé de moyenne montagne

Créé en 1970, le Parc national des Cévennes est un territoire rural qui se situe pour 95 % en zone de montagne, à une altitude moyenne d'environ 800 mètres. Également réserve mondiale de biosphère de l'UNESCO, il est le seul parc national français à être implanté en moyenne montagne. Il a la particularité d'être habité dans sa zone centrale de conservation (voir encadré ci-contre).

Le territoire se compose de 152 communes, dont 75 sont situées dans le Gard, 67 en Lozère et 10 en Ardèche. La plus grande partie du Parc⁽¹⁾ se situe en Lozère qui représente 58 % de sa superficie ; le Gard en représente pour sa part 36 % et l'Ardèche 6 %.

Un territoire à forte composante rurale

Dans la partie nord-ouest du territoire, les Grands Causses et le Mont Lozère sont orientés vers le bassin versant atlantique et le Massif Central. À l'opposé, les vallées cévenoles au sud-est forment un balcon au-dessus de la vallée du Rhône et de la Méditerranée.

Du fait de sa forte composante rurale, le Parc national des Cévennes sera souvent comparé, dans cette étude, à l'ensemble rural du Languedoc-Roussillon, zone de référence définie comme la région Languedoc-Roussillon sans ses aires urbaines*.

(1) Dans la suite du texte, les termes « territoire » et « Parc » désignent le Parc national des Cévennes.

* voir définitions page 16

Attraction des aires urbaines d'Alès et de Mende

Trois pôles urbains* sont assez proches du Parc pour exercer une attraction sur les communes les plus excentrées du Parc. Il s'agit d'Alès et de Mende et, à un degré moindre, de Millau. Huit communes du territoire appartiennent à l'aire urbaine d'Alès et sept à celle de Mende. Le pôle rural* du Vigan appartient au Parc. Deux autres se situent à proximité immédiate : Ganges et La Grand Combe. Par ailleurs, certaines communes du Parc exercent une attractivité sur des petites communes situées hors du territoire. C'est le cas d'Anduze, des Vans, de Saint-Ambroix et de Molières-sur-Cèze.

Les parcs nationaux français

Un parc national est un territoire reconnu pour la richesse de sa biodiversité, la qualité de ses paysages et de son patrimoine culturel. Sur ce territoire, l'Etat met en œuvre des moyens spécifiques de protection.

Un parc se compose de deux territoires : le cœur du parc national et une aire d'adhésion qui résulte de la libre adhésion des communes situées à l'intérieur d'un périmètre optimal fixé par le décret de création du parc.

Neuf parcs nationaux en 2009

- | | | |
|-------------|--------------|--------------|
| ■ Vanoise | ■ Mercantour | ■ Guadeloupe |
| ■ Port-Cros | ■ Pyrénées | ■ La Réunion |
| ■ Cévennes | ■ Écrins | ■ Guyane |

Ils participent de l'identité culturelle française au même titre que les équipements culturels les plus prestigieux. Territoires d'exception, ils offrent une combinaison d'espaces terrestres et maritimes remarquables. Ils représentent par leurs périmètres optimaux près de 8 % du territoire français et attirent chaque année plus de 7 millions de visiteurs.

Le Parc national des Cévennes : un territoire à l'intersection du Gard, de la Lozère et de l'Ardèche



Source : Insee
© IGN2009

La plupart des communes importantes du Parc sont proches de sa périphérie. Seule Florac fait exception. Sa position centrale et son enclavement font d'elle un pôle réunissant de nombreux services indispensables aux communes alentour. Le siège du Parc est d'ailleurs situé à Florac.

Un accès inégal aux équipements

Le Parc dispose de l'ensemble des équipements de la gamme de proximité et de la gamme intermédiaire*. Ainsi, des services aux particuliers comme le bureau de poste, l'épicerie ou la boulangerie y sont présents et faciles d'accès. Mais la gamme supérieure est moins bien représentée, avec seulement 21 des 36 équipements que compte la gamme. Le territoire du Parc est notamment dépourvu d'agence de travail temporaire, d'hypermarché, de service d'urgences, de maternité et de médecins spécialistes, hormis en gynécologie et en radiologie.

De plus, quelle que soit la gamme d'équipements considérée (proximité, intermédiaire ou supérieure), la part de la population équipée est largement inférieure à celle de l'ensemble rural régional. En particulier, la population a beaucoup moins accès, dans sa commune, aux équipements médico-sociaux et aux établissements d'enseignement. A titre d'exemple, à peine 13 % des habitants du Parc bénéficient d'un service de garde d'enfant d'âge préscolaire, contre 30 % dans l'ensemble rural.

En revanche, 10 % de la population dispose d'un service d'aide aux personnes âgées, part proche de celle de l'ensemble rural régional. Et la moitié de la population dispose, dans sa commune, d'un hébergement pour personnes âgées. Les centres de santé et les structures psychiatriques en ambulatoire sont également bien représentés.

Desserte des habitants en 2007

	Parc National des Cévennes	Ensemble rural régional
% de la population à plus de 15 mn		
Ecole maternelle	15,0	5,4
Médecin omnipraticien	2,6	0,7
Supermarché	25,6	8,4
Collège	11,1	7,3
% de la population à plus de 30 mn		
ANPE	49,5	22,5
Hypermarché	69,0	25,0
Lycée enseignement général et/ou technologique	49,2	13,6
Lycée enseignement professionnel	19,5	8,0
Urgences	47,1	26,4
Maternité	47,1	45,2

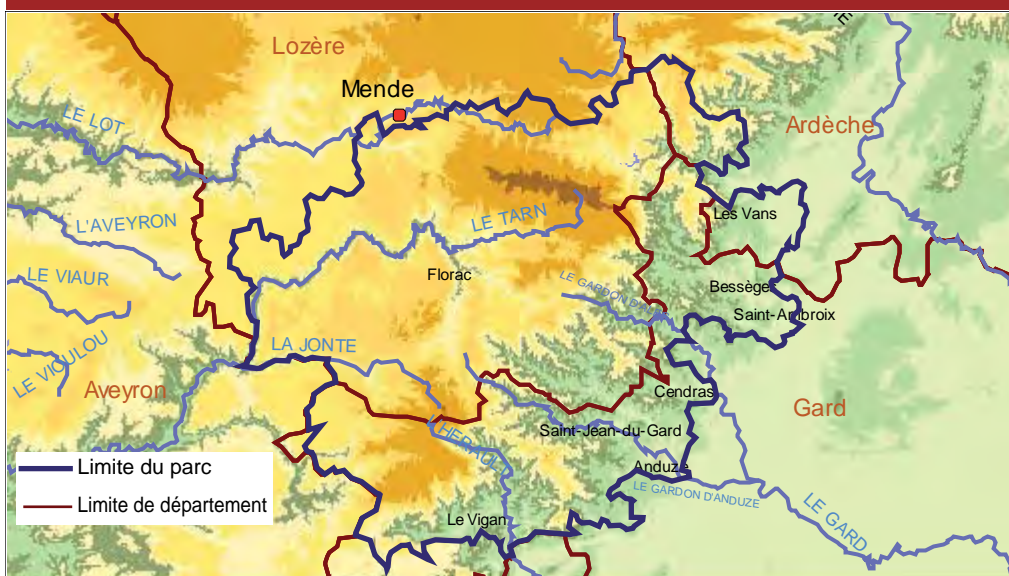
Source : INSEE - Base permanente des équipements 2007 et Recensement de la population 1999 (dénombrement), Distantier ODOMATRIX - INRA, UMR1041 CESAER

Les urgences à plus de 30 mn en voiture pour la moitié de la population

La qualité de service offerte par les équipements se mesure également par le temps d'accès des habitants à ces équipements. De ce point de vue, les disparités au sein du Parc sont encore plus marquées qu'en termes d'implantation. Le quart des habitants du Parc vit à plus de 15 mn d'un supermarché et la moitié de la population habite à plus de 30 mn d'une ANPE, d'un lycée d'enseignement général ou d'un service d'urgences.

Une partie du territoire est particulièrement enclavée et certaines communes isolées et de petite taille, en particulier en Lozère, sont très éloignées des équipements de la gamme supérieure. À l'opposé, l'arc Les Vans-Le Vigan, les alentours de Florac et ceux de Mende sont mieux desservis.

Le Parc national des Cévennes : un territoire de moyenne montagne



Source : Insee
© IGN2009

Un regain démographique depuis le début des années 2000

Le Parc compte 74 000 habitants au 1^{er} janvier 2006. La population est concentrée sur trois zones : l'arc nord-est / sud des Vans au Vigan, la commune de Florac et la proximité de Mende. La densité moyenne de population de l'ensemble du territoire est faible : 20 habitants au km² en 2006, soit presque deux fois moins que dans les communes de l'espace rural régional (38 habitants/km²).

Désormais le solde migratoire positif fait plus que compenser le déficit naturel

Depuis le début des années 2000, la population du Parc augmente de nouveau. Le territoire a gagné 3 400 habitants de 1999 à 2006, soit une progression annuelle moyenne de 0,7 %. Auparavant, entre 1990 et 1999, le nombre d'habitants est resté à peu près stable. Plus tôt encore, entre 1970, date de la création du Parc, et 1990, le nombre d'habitants avait diminué de 13 %. Jusqu'en 1980, la diminution de la population était essentiellement liée à l'exode rural, phénomène observé dans toute la France.

Depuis le début des années 2000, le taux annuel moyen de croissance démographique du Parc est, certes, deux fois moins élevé qu'en Languedoc-Roussillon (1,4 %), région en tête des régions françaises, mais ce taux équivaut à celui constaté au niveau national (0,7 %).

Comme pour l'ensemble de la région, la croissance démographique récente dans le Parc est essentiellement due aux apports migratoires. En effet, en 2005, 14 % des habitants du Parc n'habitaient pas le même département qu'en 2000. Parmi eux, 10 % venaient même d'une autre région de France métropolitaine ou de l'étranger.

Ces proportions sont comparables à celles constatées en Languedoc-Roussillon, une des régions les plus attractives de France.

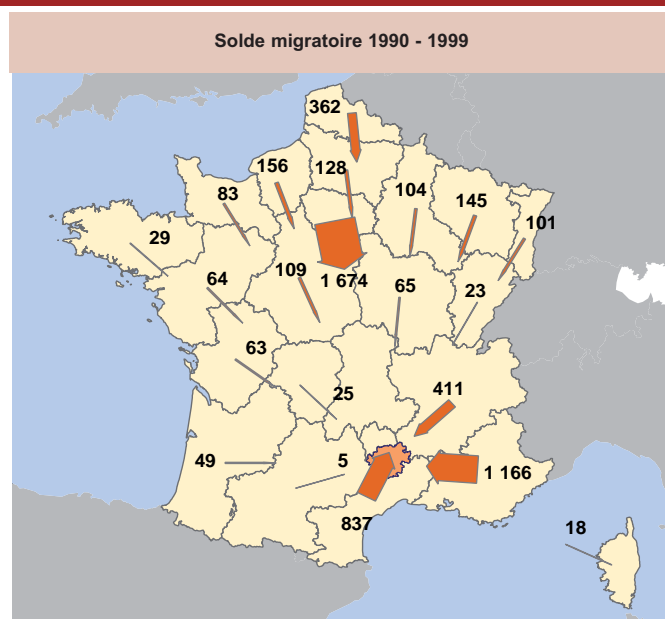
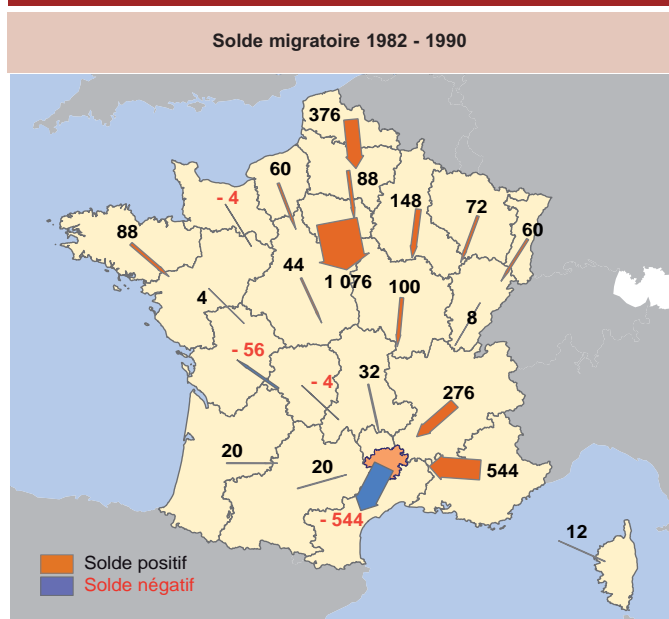
Depuis 1999, le solde migratoire* est positif dans le Parc et fait plus que compenser un solde naturel* négatif. Le Parc est gagnant au jeu des migrations avec toutes les régions qui l'entourent. Il l'est également avec l'Île-de-France, principal contributeur de l'apport migratoire, avec un flux net de 1 670 personnes. Avec les régions Auvergne et Midi-Pyrénées, le solde net des échanges est quasi-nul ; il résulte d'arrivées et de départs nombreux qui s'équilibrent.

S'agissant des migrations entre le Parc et la région Languedoc-Roussillon elle-même, le solde s'est inversé au cours des années 90. Entre 1982 et 1990, les échanges s'étaient soldés par un déficit de 540 personnes au détriment du Parc. Entre 1990 et 1999, ils se sont soldés par un excédent de 850 personnes à son profit, nombre résultant de 8 250 arrivées et 7 400 départs.

Comme souvent ailleurs, les jeunes partent plus qu'ils n'arrivent

Entre 20 et 26 ans, les jeunes poursuivant leurs études sont souvent contraints de quitter la commune de résidence familiale pour rejoindre un centre universitaire ou un autre lieu de formation. Leur mobilité est également importante pour des raisons d'insertion dans le monde du travail en début de parcours professionnel. Plus une zone est enclavée, plus les migrations des jeunes sont importantes. Entre 1990 et 1999, près d'un jeune sur cinq de 20 à 26 ans a quitté le Parc.

Migrations résidentielles : un solde migratoire désormais positif



Aux autres âges de la vie, au contraire, le Parc est redevenu attractif. Les soldes sont positifs à tous les âges à partir de 29 ans. A partir de l'âge de la retraite, l'attractivité du territoire se renforce encore.

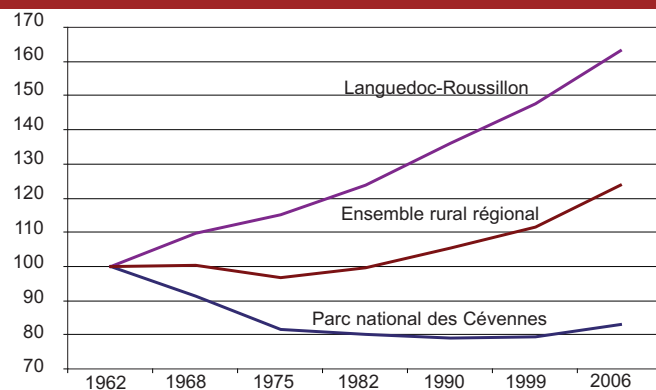
Plus de retraités parmi les arrivants

La part des étudiants est forte dans le déficit migratoire. A l'opposé, celle des retraités et autres inactifs est importante dans l'excédent migratoire. Les retraités contribuent pour 48 % à l'apport migratoire dans le Parc, alors qu'ils représentent 30 % de la population qui y réside.

Aux âges actifs, la part des indépendants dans le solde migratoire (agriculteurs exploitants, commerçants, artisans et chefs d'entreprise) est deux fois plus importante (15 %) que leur part dans la population du Parc (8 %).

Un regain démographique depuis 1999 dans le Parc national des Cévennes (évolution de la population depuis 1962)

Unité : indice base 100 en 1962



Source : Insee - recensements de la population

Une population plus vieillissante et plus isolée qu'ailleurs

Une population plus âgée que dans l'espace rural régional

En 2005, 30 % de la population⁽²⁾ du Parc a 60 ans ou plus. Cette proportion est un peu plus élevée que dans l'ensemble de l'espace rural régional (28 %) et nettement supérieure à celle constatée pour l'ensemble du Languedoc-Roussillon (24 %). A l'opposé, les jeunes sont proportionnellement moins nombreux parmi les habitants du Parc ; ils constituent 21 % de la population du territoire, cette proportion est de 24 % dans la population languedocienne. Du fait du vieillissement de la population, la part de la population de 20 à 39 ans a baissé de 5 % depuis 1999 et, dans le même temps, la tranche d'âge suivante a augmenté de 15 %.

L'indice de vieillissement d'une population rapporte la part des habitants âgés de plus de 60 ans à celle des jeunes de moins de 20 ans. Plus l'indice est élevé, plus le vieillissement est important.

(2) Il s'agit de la population des ménages au sens du recensement. Un ménage est l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale. Cette notion exclut les personnes vivant en communauté (maisons de retraite, internats, ...).

Il atteint 144 dans le parc. Cet indice vaut 126 dans l'ensemble rural régional et 101 en Languedoc-Roussillon, classé au 8^{ème} rang des régions françaises « les plus vieillissantes ».

Plus de personnes vivant seules

En 2005, les ménages habitant dans le Parc sont, en moyenne, composés de 2,16 personnes. Ce nombre est inférieur à celui enregistré dans les territoires comparables alentour : 2,20 personnes par ménage en Lozère et 2,24 dans l'ensemble de l'espace rural de la région.

La taille réduite des ménages s'explique, en partie, par une proportion plus élevée de personnes âgées. Beaucoup parmi celles-ci vivent seules après le décès de leur conjoint.

Dans le Parc comme ailleurs en France, la taille moyenne des ménages diminue par la combinaison de plusieurs facteurs : les divorces et séparations sont plus fréquents, l'âge au premier mariage recule et la génération nombreuse issue du baby-boom atteint l'âge où les enfants ont quitté le domicile parental.

Structure par classe d'âge de la population des ménages en 2005

	Parc national des Cévennes		Ensemble rural régional		Languedoc-Roussillon		France métropolitaine	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
19 ans ou moins	14 880	21	160 188	22	585 379	24	14 957 634	25
De 20 à 39 ans	14 046	20	154 172	22	598 848	25	15 810 316	27
De 40 à 59 ans	20 808	29	200 813	28	672 456	28	16 502 750	28
60 ans et plus	21 442	30	202 446	28	589 667	24	12 196 763	21
Ensemble	71 176	100	717 619	100	2 446 350	100	59 467 463	100
Indice de vieillissement	144		126		101		82	

Sources : Insee, estimations démographiques supra-communales 2005.

Plus de maisons individuelles dans un parc immobilier plutôt ancien

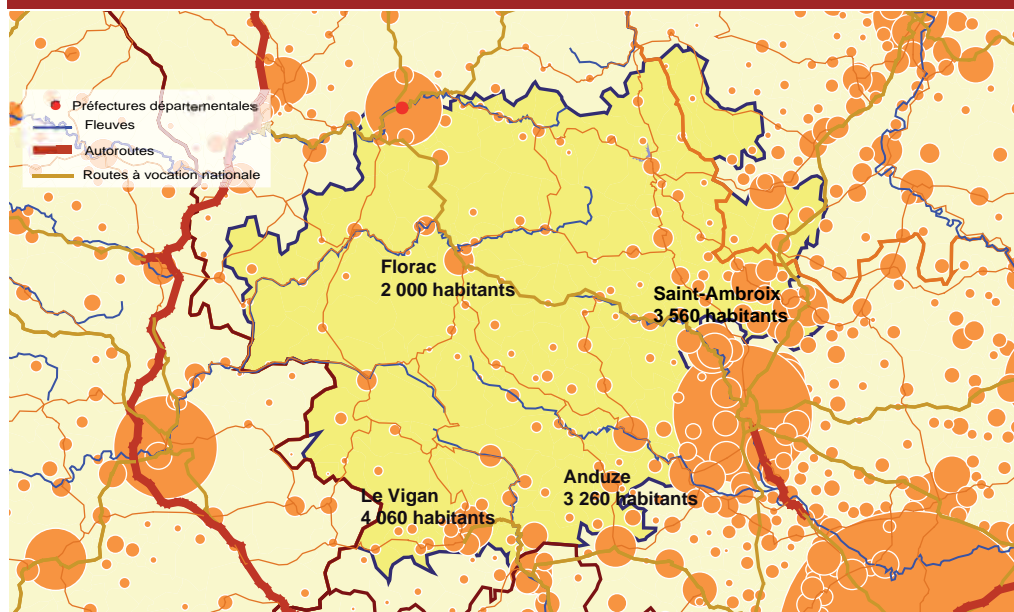
Le Parc compte 59 500 logements en 2005, dont 55 % sont des résidences principales, part comparable à celle de l'ensemble du rural languedocien. En Languedoc-Roussillon a contrario, la proportion de résidences principales est nettement plus élevée (70 %) du fait de la prépondérance de ce type d'habitat dans les aires urbaines.

Plus de la moitié (51 %) des maisons individuelles ont été construites avant 1949. C'est beaucoup plus que dans l'ensemble rural régional (40 %) et a fortiori qu'en Languedoc-Roussillon (30 %) ; l'essentiel de la construction neuve de maisons individuelles se faisant aujourd'hui en zone périurbaine.

Les immeubles sont également assez anciens : 60 % d'entre eux datent d'avant 1949. Cette proportion est nettement plus élevée que dans l'ensemble du rural régional où elle n'est que de 39 %. Principalement implanté dans les pôles urbains* et ruraux*, ce type d'habitat s'est très peu développé depuis la fin de l'exode rural. En 2005, seulement 27 % des ménages du Parc habitent en appartement (37 % en Languedoc-Roussillon).

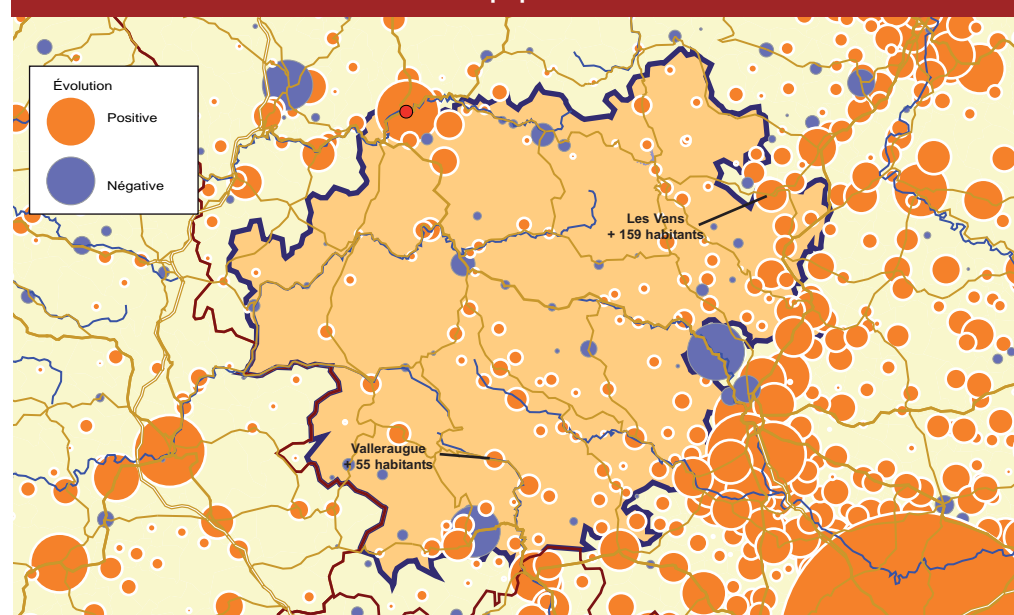
En 2005, 64 % des habitants du Parc sont propriétaires de leur logement. Cette proportion est proche de celle de l'ensemble du rural de la région (66 %) et nettement supérieure à celle du Languedoc-Roussillon (59 %).

Une forte concentration de la population dans la partie gardoise du Parc Localisation de la population des communes en 2006



Source : Insee, recensement de la population 2006 exploitation principale
© IGN2009

Plus d'habitants à la limite de l'arc sud-est du Parc national des Cévennes Variation absolue de la population entre 1999 et 2006



Source : Insee, recensement de la population 2006 exploitation principale
© IGN 2009

Un tourisme à dominante rurale

Une capacité totale d'accueil de 156 500 lits

L'ensemble des résidences secondaires et hébergements collectifs de type hôtels, campings, centres de vacances, chambres d'hôte, refuges, gîtes d'étape et auberges de jeunesse offre une capacité d'accueil de 156 500 lits en 1999. Le nombre de lits pour 100 habitants, indicateur de la fonction touristique d'une zone géographique, s'élève à 222 dans le Parc des Cévennes, il est de 184 dans l'ensemble rural régional. Cette différence illustre l'importance de l'activité touristique dans le Parc.

Un tourisme qui privilégie l'hébergement en camping, gîte ou maison d'hôte

En 1999, le Parc compte plus de 16 500 résidences secondaires. Entre 1990 et 1999, leur nombre a été multiplié par 2,5 dans le Parc quand il était multiplié par 4,5 au cours de la même période dans l'ensemble de la région. La composante littorale de la région explique la plus forte expansion de son parc de résidences secondaires, dont beaucoup sont de petits appartements, voire des bungalows, loués en bord de mer.

Les résidences secondaires représentent les trois quarts (76 %) de la capacité d'accueil touristique en Languedoc-Roussillon. Cette proportion est moins élevée dans le Parc (65 %). A l'opposé, la part des autres types d'hébergements, dont les campings, y est plus élevée. En effet, la Lozère, et notamment sa zone de mon-

tagne, offrent un grand nombre d'hébergements meublés d'une grande capacité d'accueil (6 lits ou plus). Ces hébergements sont souvent des maisons de caractère ou d'anciennes fermes rénovées de grande superficie⁽³⁾.

La clientèle touristique du Parc est essentiellement une clientèle de loisirs. Compte tenu de l'absence de grand pôle urbain dans le Parc, la clientèle d'affaires y est quasiment inexistante. De ce fait, les hôtels de catégorie supérieure, affichant 3 ou 4 étoiles, occupent une place moins importante. La part de cette catégorie d'établissements est de 8 % dans le Parc, alors qu'elle est de 25 % en Languedoc-Roussillon.

Ce constat est le même pour les campings. Il s'explique par la venue d'une clientèle qui privilégie les vacances à la campagne ou à la montagne et ne recherche pas le confort à tout prix.

(3) cf. « Les meublés labellisés en Languedoc-Roussillon » Repères Chiffres n°4 février 2004

Densité et taux de fonction touristique en 1999

	Parc national des Cévennes	Ensemble rural régional	Languedoc-Roussillon
Densité touristique (lits/km ²)	41	63	74
Taux de fonction touristique (lits/100 habitants)	222	184	88

Source : INSEE - SCEES - Inventaire communal 1998, INSEE Recensement de la population 1999

Répartition de la capacité d'accueil touristique selon le type d'hébergement en 1999

	Parc national des Cévennes		Partie Lozère		Partie Ardèche Gard		Ensemble rural régional	
	lits	%	lits	%	lits	%	lits	%
Résidences secondaires	101 125	65	40 345	68	60 780	63	76	76
Hôtels	5 032	3	2 686	5	2 346	2	2	2
Campings	39 243	25	11 856	20	27 387	28	18	18
Autres hébergements	11 131	7	4 818	8	6 313	7	4	4
Ensemble	156 531	100	59 705	100	96 826	100	100	100

Source : INSEE - SCEES - Inventaire communal 1998, INSEE - Recensement de la population 1999

Répartition de la capacité d'accueil selon le confort en hôtellerie et en hôtellerie de plein-air homologuée au 1^{er} janvier 2008

	Hôtels				Campings			
	Nombre d'hôtels		Nombre de chambres		Nombre de campings		Nombre d'emplacements	
	Parc national des Cévennes	Ensemble rural régional	Parc national des Cévennes	Ensemble rural régional	Parc national des Cévennes	Ensemble rural régional	Parc national des Cévennes	Ensemble rural régional
0 étoile	13	8	6	4	///	///	///	///
1 étoile	13	9	8	6	27	19	16	8
2 étoiles	66	61	72	61	49	42	45	30
3 étoiles	7	20	13	27	21	31	33	41
4 étoiles	1	2	1	2	3	8	6	21
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : INSEE - Pôle de Compétence Tourisme données 2008

L'emploi est fortement tributaire des services publics et du tourisme

Les emplois liés à la **sphère publique** (administrations et collectivités publiques) sont nombreux dans le Parc, plus nombreux qu'ailleurs. Ils constituent un emploi salarié du territoire sur trois, pour environ un sur quatre dans la région (27 %) et au niveau national (23 %). Dans un contexte de réduction globale des effectifs de la fonction publique d'État et d'une révision de leur localisation, cette caractéristique est potentiellement porteuse de fragilité, sauf si le privé devait relayer les services délaissés par le secteur public.

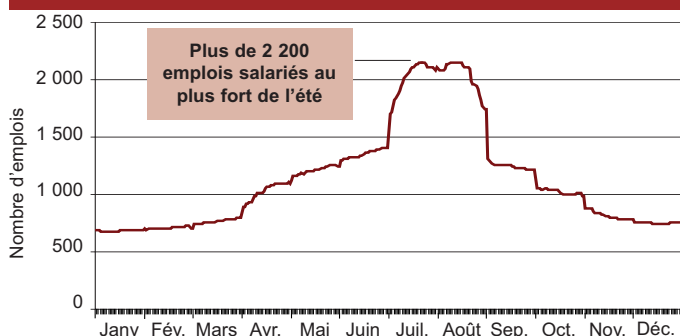
Au sein de cette sphère, le secteur de la santé et de l'action sociale est particulièrement développé. En effet, près de 25 % des emplois salariés du Parc relèvent de ce secteur, cette part est de 15 % au niveau régional. Cette spécificité est liée à l'importance des structures d'accueil pour adultes handicapés en Lozère où le taux d'équipement est le plus élevé de France (mesuré en nombre de lits pour mille habitants).

Triplement de l'emploi salarié touristique entre janvier et août

Dans le Parc, plus de la moitié des emplois relèvent de la **sphère résidentielle** qui regroupe les activités visant à la satisfaction des besoins de la population, à l'exclusion des services rendus par la sphère publique. Le poids de ces activités dans l'emploi salarié total est très au-dessus de la moyenne régionale (46 %) et encore plus de la moyenne nationale (41 %). La sphère résidentielle inclut les activités de proximité comme le commerce de détail, les services aux particuliers, les activités associatives et, notamment, celles liées au tourisme.

L'accueil de visiteurs, et plus généralement le tourisme, sont des activités stratégiques de la vie économique des parcs nationaux. Dans le Parc, en moyenne sur l'année, plus de 1 100 emplois salariés sont liés à la fréquentation touristique du territoire. Cette dernière est par nature saisonnière. Ainsi, l'amplitude annuelle de ce volume d'emplois varie de un à trois entre le mois de janvier (750 salariés) et le mois d'août (plus de 2 200 salariés). Cependant, plus de 40 % des emplois salariés touristiques sont des emplois à temps partiel, pour 34 % dans l'ensemble du rural régional.

L'emploi saisonnier dans les activités liées au tourisme dans le Parc national des Cévennes



Source : Insee

Répartition de l'emploi selon l'orientation économique en 2006

	Parc national des Cévennes	Ensemble rural régional	Languedoc-Roussillon	unité : %
Sphère productive	17	25	25	
Sphère résidentielle	51	48	46	
Sphère publique	33	28	29	
Ensemble	100	100	100	

Source : INSEE - CLAP - Champ complet hors agriculture et défense

Développer le tourisme de basse saison afin de pérenniser l'emploi touristique

L'arrivée de touristes supplémentaires n'a pas le même impact sur l'emploi selon le nombre de touristes déjà présents sur un territoire, elle n'a pas le même impact selon les périodes de l'année. La basse saison d'été (mai, juin et septembre), trois fois moins fréquentée que la haute saison, est propice à la création d'emplois. En juin ou septembre, par exemple, 1 000 touristes supplémentaires en Languedoc-Roussillon créent deux fois plus d'emplois que 1 000 touristes en juillet ou en août. Ce rapport passe même à trois pour avril et mai.

Les études menées en Languedoc-Roussillon ont montré que l'impact du tourisme sur l'emploi est plus fort quand un territoire sait accueillir plus de touristes à des périodes traditionnellement peu fréquentées. Cette piste est sans doute à explorer dans le cas du Parc. L'allongement de la saison touristique permettrait de créer des emplois nouveaux, mais également de pérenniser l'emploi déjà existant dans un secteur où les postes sont souvent à temps partiel et/ou occupés par des saisonniers.

Une sphère productive forcément moins présente

Par complément, la **sphère productive** est moins bien représentée que les deux autres. Elle représente 17 % de l'emploi salarié, contre 25 % au niveau régional. Cette faible représentation est cohérente avec la vocation du Parc qui limite, par essence, l'implantation de sites industriels. Deux activités spécifiques de taille modeste échappent cependant à cette règle. Même si l'industrie textile a décliné, l'entreprise Well se maintient encore au Vigan avec 200 salariés environ, et l'industrie du bois-papier est favorisée par une matière première abondante.

Au sein de la sphère productive, l'agriculture tient encore une place importante, mais est moins présente que dans l'ensemble rural régional. Comme partout en France, la déprise agricole conduit à une diminution des effectifs employés dans le secteur. L'originalité du Parc tient à la diversité de ses territoires agricoles. On peut ainsi distinguer trois grandes zones aux activités et aux orientations spécifiques (cf encadré page 14).

Des entreprises de très petite taille et relativement stables

Les deux tiers sont des entreprises individuelles sans salarié

En raison de la prédominance de la sphère résidentielle dans le Parc, le tissu productif (hors services publics) est essentiellement constitué d'établissements de petite, voire très petite taille. Les établissements sans salarié, très majoritaires, représentent 63 % de l'ensemble des établissements. Cette proportion est un peu moindre dans l'ensemble rural régional (59 %). Cette caractéristique du tissu productif se perpétue, puisque, comme dans le rural régional, la catégorie des établissements sans salarié est la seule qui progresse depuis 1993.

La création d'entreprise est un peu moins dynamique. En 2006, 13 % de l'ensemble des établissements en activité sont nouveaux dans le Parc et 16 % dans l'ensemble rural régional.

Signe d'une insertion croissante du Parc dans l'économie nationale, les transferts d'établissements* augmentent, aussi bien en provenance qu'à destination du Parc. Sur la période 1993-1996, les échanges s'équilibraient, avec 80 installations et 80 départs. Sur la période 2003-2006, les installations (175) dépassent les départs (132). Ainsi, comme dans l'ensemble du Languedoc-Roussillon, la mobilité des entreprises et des habitants du Parc s'est accélérée depuis le début de la décennie.

(4) Cf. « Localisation des créations d'entreprises en Languedoc-Roussillon : emploi touristique et démographie sont déterminants » - Repères Synthèse n°11 août 2001

Des entreprises plus pérennes que sur le littoral

Globalement, les établissements implantés dans le Parc sont plus pérennes que ceux du rural régional. Au 1^{er} janvier 2006, 70 % des établissements du Parc affichent une durée de vie d'au moins 3 ans et 58 % une durée d'au moins 5 ans. Dans l'ensemble rural régional, ces proportions sont plus faibles, respectivement 66 % et 52 %.

La moindre longévité des entreprises dans le rural régional, zone de référence définie comme la région Languedoc-Roussillon sans ses aires urbaines, s'explique essentiellement par la composante littorale de ce territoire. En effet, ce type d'espace, fortement marqué par les activités liées au tourisme, cumule les plus forts taux de création d'entreprise et les plus faibles taux de survie. Le tissu productif s'y renouvelle vite avec un mouvement intense de cessation et de création. A l'inverse, un espace rural sans littoral, comme le Parc national des Cévennes, se caractérise par des taux de création en dessous de la moyenne et, simultanément, une durée de vie des établissements relativement longue⁽⁴⁾.

Part des établissements actifs au 1^{er} janvier 2006 selon la date de création

	Parc national des Cévennes	Ensemble rural régional	Languedoc-Roussillon
Créés il y a 3 ans ou plus	69,8	65,7	63,8
Créés il y a 5 ans ou plus	58,0	52,4	49,8

Source : INSEE - Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE) Champ ICS

Plus de femmes que d'hommes diplômées du supérieur

La répartition des habitants du Parc selon leur niveau de diplôme est très proche de celle constatée dans l'ensemble de l'espace rural régional en 2005. Le nombre de personnes sans diplôme ou titulaires du seul certificat d'études primaires (CEP) a baissé comme partout en France. Cette baisse est d'abord due à un effet démographique, le remplacement des générations âgées, souvent moins diplômées, par des générations plus jeunes ayant bénéficié du développement du système scolaire. La baisse est d'autant plus marquée parmi les habitants du Parc que les non diplômés y étaient proportionnellement plus nombreux.

Répartition des habitants du Parc selon le niveau de diplôme et évolution 1999-2005

	Répartition en 2005 en %	Évolution du nombre de personnes selon le niveau de diplôme (en %)		
		Parc national des Cévennes	Ensemble rural régional	Languedoc-Roussillon
Sans diplôme ou CEP	36,3	- 11,8	- 6,4	- 4,8
BEPC - CAP - BEP	32,5	+ 2,7	- 1,0	+ 2,3
Baccalauréat	15,0	+ 35,3	+ 3,3	+ 2,9
Diplôme du supérieur	16,2	+ 39,9	+ 3,8	+ 4,2
Ensemble	100,0	//	//	//

Sources : Insee, estimations démographiques supra-communales 2005.

Marché du travail : des emplois dispersés plus souvent à temps partiel

En 2005, la population active* du Parc s'élève à un peu plus de 29 000 personnes. En raison de la population un peu plus âgée dans le Parc, les actifs représentent 41 % de la population, soit un peu moins que dans la région où cette proportion est de 43 %. La part des étudiants et celle des employés sont également moins élevées qu'en Languedoc-Roussillon. En contrepartie, les retraités sont proportionnellement plus nombreux (28 %) que dans le reste de la région (23 %) et leur part a augmenté depuis 1999.

Plus de travail à temps partiel

Le travail à temps partiel est plus répandu dans le Parc (28 %) que dans l'ensemble rural régional (24 %). Comme ailleurs, ce type d'emplois concerne plus les femmes que les hommes (respectivement 45% et 12 %). La pluriactivité, assez répandue sur le territoire, explique en partie cette caractéristique.

Près de trois actifs sur dix travaillent à l'extérieur du Parc

La tendance à l'allongement des déplacements domicile-travail s'est poursuivie dans les années récentes. Ces trajets - le plus souvent quotidiens - appelés migrations alternantes ou navettes, sont de plus en plus fréquents.

En 1999, 6 400 personnes résidant dans le Parc national des Cévennes vont travailler en dehors de son territoire, ce qui représente 29 % des actifs. Ce nombre a augmenté de 35 % entre 1990 et 1999. En effet, le territoire n'offre pas assez d'emplois aux résidents en âge de travailler (notamment à la main d'œuvre qualifiée), ce qui contraint certains d'entre eux à sortir du territoire pour aller travailler. De 1990 à 1999, le nombre d'emplois dans le Parc a moins augmenté que le nombre d'actifs occupés qui y habitent. Le rapport entre ces deux nombres s'élève à 0,88 dans le Parc, il est également inférieur à 1 dans l'ensemble rural régional (0,91).

Au cours de la même période, la part des personnes qui résident et travaillent au sein même du territoire a baissé, passant de 78 % à 71 %. Ainsi, les actifs sortent plus qu'avant du territoire pour rejoindre leur lieu de travail.

Structure de la population de 15 ans et plus en 2005

	Parc national des Cévennes		Répartition dans l'ensemble du rural régional en %	Répartition en Languedoc Roussillon en %
	Nombre	Répartition en %		
Actifs	29 200	41	42	43
Retraités	20 200	28	27	23
Étudiants	4 100	6	6	8
Autres inactifs	17 700	25	25	25
Ensemble	71 200	100	100	100

Sources : Insee, estimations démographiques supra-communales 2005.

Actifs occupés, déplacements "Domicile-Travail" et emplois au lieu de travail

	Effectifs 1999	Évolution 1990-1999
Actifs occupés (dénombrés au lieu de résidence)	22 360	+ 4,3
résidant et travaillant dans la même commune	11 119	- 16,9
résidant et travaillant dans le Parc	15 977	- 4,3
travaillant en dehors du Parc	6 383	+ 35,0
<i>dont travaillant à l'étranger ou dans les DOM</i>	90	n.s.
Actifs venant travailler dans le Parc	3 786	+ 60,3
Emplois (dénombrés au lieu de travail)	19 763	+ 3,7

Source : INSEE - Recensements de la population 1990 et 1999

Une meilleure insertion économique

Par ailleurs, l'intensité des navettes domicile-travail a également augmenté à l'intérieur du Parc. Les actifs habitant et travaillant dans le Parc sont plus nombreux à changer de commune pour se rendre sur leur lieu de travail. Au final, seule la moitié des résidents du territoire ayant un emploi vivent dans la commune où ils travaillent. Cette proportion est plus faible qu'en 1990, elle s'élevait alors à 62 %. Cette évolution traduit d'une certaine façon une meilleure insertion du Parc dans le tissu économique environnant.

Cette meilleure insertion s'observe de manière symétrique par la forte augmentation du nombre d'actifs venant travailler dans le Parc alors qu'ils n'y résident pas. Leur nombre a augmenté de 60 % entre 1990 et 1999 et ils occupent 19 % des emplois du territoire en 1999.

2 500 habitants du Parc travaillent dans l'aire urbaine d'Alès

Les navettes sont particulièrement fréquentes à proximité des villes, notamment autour d'Alès-ouest, de Mende-sud, de La Grand Combe, d'Anduze et de Saint-Ambroix. C'est avec l'aire urbaine d'Alès que les échanges sont les plus nombreux : un peu plus de 2 500 habitants du Parc vont y travailler, et près de 1 000 en viennent pour travailler sur le territoire. Les aires urbaines de Mende et de Nîmes sont également assez attractives pour les actifs résidant dans le Parc.

Un taux de chômage* proche de 10 %

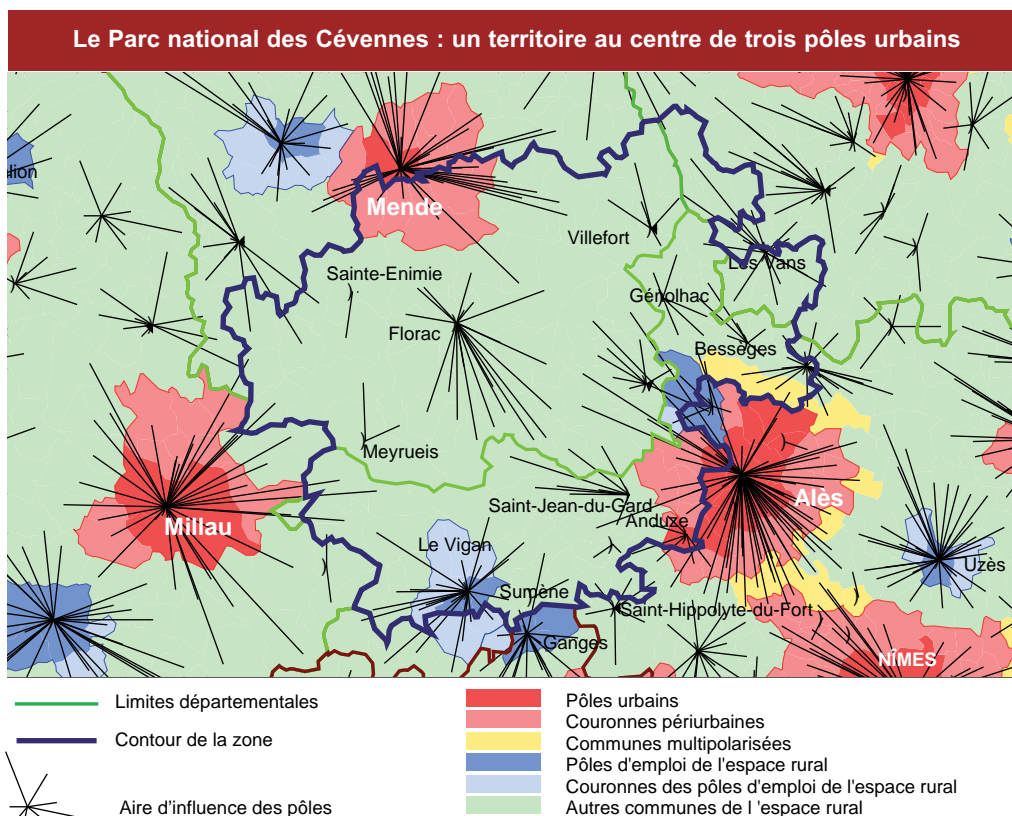
■ Le taux de chômage au sens du BIT n'est pas directement disponible pour le Parc. Fin 2007, il est de 4 % en Lozère et de 11 % dans le Gard. A partir de ces deux indicateurs, le taux de chômage du Parc* est estimé à 10 %.

■ Selon les données de l'ANPE, le Parc compte 3 200 demandeurs d'emploi en 2007. Un quart d'entre eux sont inscrits à l'ANPE depuis plus d'un an et considérés comme chômeurs de longue durée. Le nombre de chômeurs de cette catégorie a baissé de 25 % dans le Parc entre 2006 et 2007, un peu plus rapidement que dans l'ensemble rural régional où il a baissé de 20 %.

■ Au recensement de 1999, 18 % de la population active déclarait être au chômage⁽¹⁾. Ce taux de chômage au sens du recensement est comparable à celui de l'ensemble rural régional. A titre comparatif, notons que le taux de chômage déclaré au recensement de 1999 était de 8 % en Lozère et de 19 % dans le Gard.

■ Au recensement précédent, en 1990, ce taux était de 15 % dans le Parc. L'augmentation observée entre 1990 et 1999 est essentiellement due à la composante masculine, dont le taux de chômage a augmenté de 4 points, quand celui des femmes restait stable. Comme dans le reste de la région, le chômage est particulièrement élevé parmi les jeunes. Parmi les moins de 25 ans, il touche 33 % des hommes et 40 % des femmes.

(1) Ce taux est calculé à partir des situations de chômage déclarées par les personnes lors des enquêtes de recensement. Il est toujours plus élevé que le taux de chômage au sens du BIT.



Source : Insee - inventaire communal 1998 - recensement de la population 1999
 © IGN2009

Des ménages aux revenus modestes

Plus de six foyers sur dix ne sont pas imposés

En raison de la structure de sa population, la part des salaires dans l'ensemble des revenus des ménages est plus faible dans le Parc que dans l'ensemble rural régional (respectivement, 49,5 % et 51,9 %). A l'inverse, la part des pensions et retraites y est plus élevée (37,5 % et 34,8 %).

Cette composition des revenus entraîne un plus faible revenu moyen par ménage. Celui-ci est inférieur de 7 % à celui de l'ensemble rural régional. De ce fait, six ménages du Parc sur dix ne sont pas imposés (57 % dans l'ensemble rural régional et 53 % dans la région). Les parts plus importantes d'inactifs, de chômeurs de longue durée et de personnes travaillant à temps partiel expliquent aussi, en partie, cette situation.

Une pauvreté moins marquée qu'ailleurs dans la région

La part de la population vivant avec un bas revenu est inférieure à celle constatée en Languedoc-Roussillon (respectivement 14 % et 16 %), mais très proche de celle de l'ensemble rural régional. Le montant annuel moyen des minima sociaux versé aux habitants du Parc par les caisses d'allocations familiales est supérieur à celui versé dans l'ensemble rural régional comme en Languedoc-Roussillon. Ainsi, les prestations sociales compensent plus qu'ailleurs la faiblesse des revenus de certains ménages.

Plus de dépendance aux prestations

Les bénéficiaires du RMI représentent presque la moitié des allocataires CAF à bas revenus, contre 41 % dans l'ensemble rural régional. Pour une large majorité d'entre eux, les prestations constituent plus des trois quarts de leurs revenus.

Dans le Parc, la pauvreté est moins concentrée géographiquement qu'ailleurs dans la région, notamment en raison de l'absence de grande unité urbaine sur le territoire.

La pauvreté ne touche pas non plus les mêmes personnes qu'ailleurs. En effet, dans le Parc, elle concerne davantage les personnes âgées, alors qu'elle touche en général plutôt les jeunes⁽⁶⁾. Pour les personnes âgées en particulier, il est plus difficile de retrouver un emploi et de quitter le dispositif du RMI. Ainsi, dans le Parc, le tiers des allocataires perçoivent le RMI depuis plus de deux ans, alors que cette proportion s'élève à 25 % dans l'ensemble rural régional.

(6) Cf. « 15 800 travailleurs concernés par la pauvreté dans le Gard » et « Un salarié gardois sur cinq occupe un emploi à bas niveau de salaire » Repères Synthèse n° 7 et 8 - août 2008

Indicateurs de précarité et de fragilité professionnelle

	Parc national des Cévennes	Ensemble rural régional	Languedoc- Roussillon
Ménages			
Montant annuel total des minima sociaux versés par les CAF (1) - milliers d'euros	19 274	159 103	646 137
Population totale (2006) (2)	73 876	743 690	2 534 144
Nombre d'allocataires à bas revenus (3)	4 797	41 680	169 059
<i>Dont part de bénéficiaires du RMI (en %)</i>	47,1	40,6	42,2
<i>Dont part de bénéficiaires du RMI depuis plus de 2 ans (en %)</i>	32,5	25,7	26,5
<i>Dont part dont les prestations représentent plus de 75 % du revenu (en %)</i>	56,8	53,2	56,2
Population vivant avec un bas revenu (4)	10 154	91 967	367 765
Rapport (1)/(2)	261	214	255
Rapport (1)/(3)	4 018	3 817	3 822
Part de la population vivant avec un bas revenu (4)/(2)	13,7 %	12,4 %	14,5 %
Source : INSEE - RP2006, INSEE - DGI - Revenus fiscaux 2005, CNAF 2005			
Actifs			
Part du chômage de longue durée	28,3	24,7	24,9
Part des salariés à temps partiel (<80 %)	33,5	28,5	28,2
Part des jeunes (20-29 ans) sans diplôme	15,1	15,5	12,7
Part des emplois salariés hors CDI	19,8	20,5	18,3

Source : ANPE 2007, INSEE - Recensement de la population 1999, DADS 2005

Dotations et impôts à part égale dans le financement des communes

Les communes du Parc consacrent annuellement 1 100 € par habitant au titre des dépenses de fonctionnement. Ce montant s'élève à 1 190 € par habitant dans le rural régional. Dans le Parc, les impôts et la fiscalité reversée contribuent à la même hauteur que l'ensemble dotations et attributions. Ailleurs, la fiscalité est prépondérante dans le financement des communes. Elle atteint 56 % en moyenne pour l'ensemble des communes du Languedoc-Roussillon.

La fiscalité directe locale est composée de trois types de prélèvements obligatoires : la taxe d'habitation, les taxes foncières et la taxe professionnelle. De ce point de vue, le Parc se distingue du reste de la région par une composante foncière plus importante. A l'inverse, taxe d'habitation et taxe professionnelle représentent une part moins importante dans la fiscalité directe locale.

Pour investir, plus de subventions et d'autofinancement

Pour leurs dépenses d'investissement, les communes du Parc sont plus autonomes que les autres communes de

la région. La part de l'autofinancement représente 31 % des ressources mobilisées. Elle n'est que de 27 % en moyenne dans l'ensemble rural régional.

L'apport des subventions étant également plus élevé dans le Parc, les communes du Parc recourent moins à l'emprunt. Cette source de financement représente 13 % des investissements, contre 23 % dans l'ensemble rural régional.

Une moindre richesse fiscale mais des communes moins endettées

Du fait d'un moindre recours à l'emprunt dans le passé, les communes du Parc sont aujourd'hui moins endettées que les autres communes du Languedoc-Roussillon. La dette moyenne par habitant du Parc s'élève fin 2005 à 860 €. Ce montant est de 1 150 € par habitant dans l'ensemble rural régional.

En 2006, la richesse fiscale par habitant (richesse potentielle mobilisable pour alimenter un budget) est plus faible dans le Parc (340 €) que celle constatée pour l'ensemble rural régional (540 €). A l'inverse, la pression fiscale y est un peu plus élevée (coefficient de 1,20 dans le Parc contre 1,10 dans l'ensemble rural régional).

Les produits de fonctionnement des communes (moyenne 2003 à 2005)

Comptes des communes	Parc national des Cévennes		Ensemble rural régional		Languedoc-Roussillon	
	€/ habitant	%	€/ habitant	%	€/ habitant	%
Impôts locaux (1)	281	26	409	34	434	37
Fiscalité reversée (2)	27	2	72	6	122	10
Autres impôts et taxes (3)	67	6	114	10	104	9
Dotations globales de fonctionnement	304	28	263	22	226	19
Attributions de péréquation et de compensation (4)	77	7	64	5	56	5
Autres produits	344	31	266	22	238	20
Ensemble des produits de fonctionnement	1 100	100	1 187	100	1 180	100

Source : Direction générale des finances publiques (DGFIP)

Les ressources d'investissement des communes (moyenne 2003 à 2005)

Comptes des communes	Parc national des Cévennes		Ensemble rural régional		Languedoc-Roussillon	
	€/ habitant	%	€/ habitant	%	€/ habitant	%
Capacité d'autofinancement	209	31	196	27	198	28
Subventions reçues	135	20	139	19	97	14
Emprunts bancaires et dettes assimilées	87	13	168	23	156	22
Retour de biens affectés, concédés	5	1	17	2	24	3
Autres recettes	245	36	207	29	223	32
Ensemble des ressources d'investissement	680	100	726	100	698	100

Source : Direction générale des finances publiques (DGFIP)

L'agriculture dans le Parc national des Cévennes

Une agriculture spécialisée dans l'élevage

Le territoire du Parc national des Cévennes se compose, sur le plan agricole, de trois régions correspondant chacune à une spécialisation en matière d'élevage.

- La bordure ouest du parc, zone de causses, est principalement orientée vers l'élevage ovin ;
- La zone nord, plus liée au reste du département de la Lozère (la Margeride) est spécialisée dans l'élevage bovin ;
- Le sud et l'est du parc, régions cévenoles, sont davantage orientés vers l'élevage caprin.

Comme partout en France, l'agriculture a profondément évolué depuis 20 ans dans le Parc. Le nombre d'exploitations a subi une érosion de 50 %, plus particulièrement concentrée dans la zone cévenole. Mais cette baisse a été partiellement atténuée par une baisse beaucoup plus faible de la superficie agricole utilisée (SAU) qui n'a perdu que 13 % sur la même période.

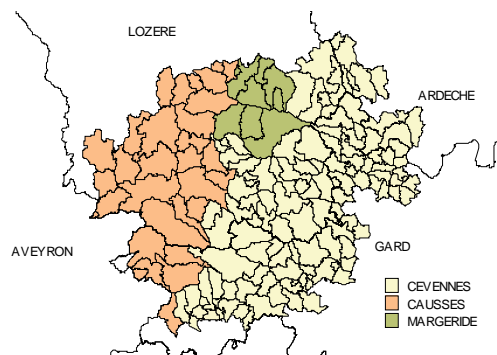
Cette érosion des surfaces mises en œuvre n'est pas homogène. En Margeride, territoire aux meilleures potentialités agronomiques, la SAU est restée stable entre 1979 et 2000. Elle a, par contre, perdu 10 % sur les Causses et 20 % en Cévennes.

Le **cheptel bovin** a fortement évolué durant la période. En premier lieu, il est le seul à s'être accru. Le nombre de bovins dans le parc s'élevait à 12 400 en 2000, contre 8 600 en 1979. La taille moyenne des troupeaux a triplé sur la période (14 têtes par troupeau en 1979, 42 en 2000). Un troupeau moyen comptait plus de 60 animaux en Margeride en 2000, contre seulement 20 en 1979. Le type d'élevage a également évolué : la réorientation du troupeau laitier vers un troupeau « viande » est marquée, avec 40 % de perte de vaches laitières et un quasi triplement du cheptel de vaches nourrices. Les nouvelles formes d'engraissement, très liées au marché international (essentiellement vers l'Italie) peuvent fragiliser les exploitations. A ce propos, la crise liée à la fièvre catarrhale ovine (FCO) a mis en évidence la forte dépendance du Parc national des Cévennes : les animaux ne peuvent plus être exportés dans les conditions habituelles, le territoire se trouvant à la jonction des deux sérotypes du virus.

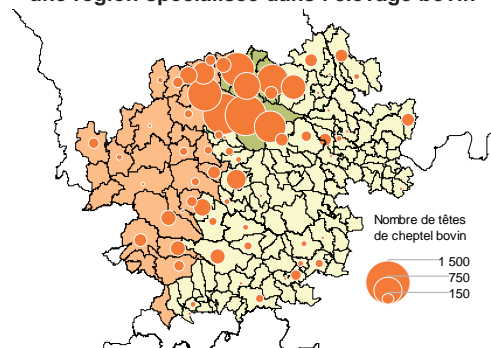
Le **cheptel ovin** est stable sur l'ensemble de la période. La zone des Causses tend à accroître sa spécialisation dans ce secteur avec, en 2000, près de 70 % des ovins de la région. Le nombre d'exploitations ayant baissé de 40 %, la taille moyenne de troupeaux s'est trouvée accrue, plus particulièrement dans les Causses où les troupeaux atteignaient plus de 350 unités en moyenne en 2000. Les ovins sont quasiment absents en Margeride (2 % de l'ensemble du parc), mais restent présents en Cévennes.

Les **caprins** sont concentrés dans les Cévennes (à plus de 90 %) et quasiment absents des autres zones. Leur présence devient anecdotique en Margeride avec seulement quelques dizaines d'unités en 2000. Une population vieillissante d'éleveurs et une très forte perte du nombre d'unités productrices (les trois-quarts d'entre elles ont disparu en 20 ans) ont logiquement conduit à une réduction de 30 % du cheptel du Parc sur la période.

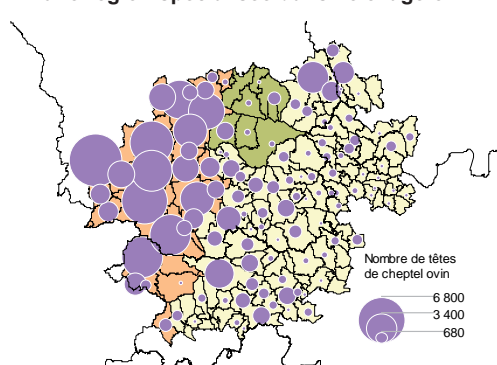
Les trois régions agricoles du Parc national des Cévennes



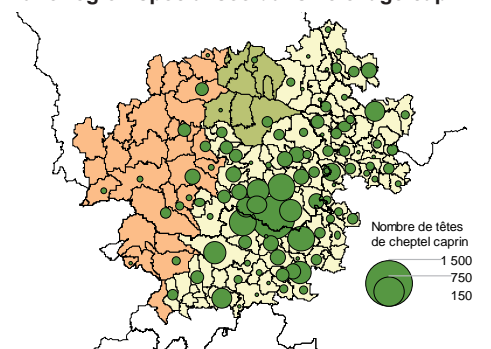
La Margeride : une région spécialisée dans l'élevage bovin



Les Causses : une région spécialisée dans l'élevage ovin



Les Cévennes : une région spécialisée dans l'élevage caprin



Source : SRISE - DRAAF Languedoc-Roussillon
Recensement agricole 2000 - © IGN

Les **cultures permanentes** (viticulture et arboriculture) sont concentrées dans les Cévennes. Le nombre d'exploitations spécialisées a fortement diminué dans les années 90 et les superficies mises en œuvre ont accompagné le mouvement. La tendance à la baisse est également sensible dans l'exploitation de la châtaigneraie à fruit.

La concurrence au sein de la région pour les productions viticoles et arboricoles est très forte dans les zones plus basses de piémont.

Entre 1980 et 2000, le mode d'alimentation des animaux a évolué sensiblement. Les surfaces toujours en herbe ont baissé de 15 à 20 %, sauf en Margeride. Parallèlement, d'autres modes d'alimentation du cheptel sont apparus, avec une très forte croissance des cultures fourragères dans les Causses. Les surfaces herbagères peu productives y ont perdu 8 000 hectares, tandis que les prairies temporaires ou les fourrages ont crû de 3 500 hectares.

Avec 1 500 emplois détruits (en équivalents temps plein) dans les exploitations agricoles entre 1979 et 2000, pour une SAU sensiblement équivalente et un cheptel qui a connu les variations indiquées plus haut, la productivité des exploitations du parc s'est fortement accrue.

Répartition des emplois dans l'agriculture selon le type d'activités		
	Parc National des Cévennes	Languedoc-Roussillon
Polyculture, culture terre labourée	6,1	6,8
Maraîchage ou horticulture	3,3	9,0
Vigne ou arbres fruitiers	9,6	53,5
Elevage d'herbivores	41,7	9,6
Polyculture, élevage	12,9	1,5
Services à l'agriculture	12,7	3,2
Elevage de granivores	2,0	0,5
Elevage herbivores granivores	1,6	8,0
Sylviculture, exploitation forestière	9,4	3,4
Pêche, aquaculture	0,8	4,5
Ensemble	100,0	100,0

Source : INSEE - Recensement de la population 1999

Pour en savoir plus

- Le site Internet de Parc national des Cévennes : www.cevennes-parcnational.fr
- Le site Internet des Parcs nationaux français : www.parcsnationaux.fr
- Le site Internet de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Languedoc-Roussillon (DRAAF) : www.draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr (onglet Chiffres, Cartes et Données)
- Le site Internet AGRESTE des statistiques et études sur l'agriculture, la forêt, les industries agroalimentaires, l'occupation du territoire, les équipements et l'environnement en zone rurale) : www.agreste.agriculture.gouv.fr/
- Le site Internet de l'Insee, pages de la région Languedoc-Roussillon : www.insee.fr/lr

Définitions

Aire urbaine

Le zonage en aires urbaines (ZAU) décline le territoire en quatre catégories. La première représente l'espace à dominante rurale qui comprend à la fois des petites unités urbaines et des communes rurales. Les trois autres constituent l'espace à dominante urbaine : ce sont les pôles urbains, les couronnes périurbaines et les communes multipolarisées.

Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées (*) par celui-ci.

Pôle urbain

Le pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

Pôle rural

Le pôle rural est composé des communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine et comptant 1 500 emplois ou plus.

Chômage

Le chômage représente l'ensemble des personnes de 15 ans et plus, privées d'emploi et en recherchant un. Sa mesure est complexe. Les frontières entre emploi, chômage et inactivité ne sont pas toujours faciles à établir.

Il y a en France deux sources statistiques principales sur le chômage : les statistiques mensuelles du Ministère du travail, élaborées à partir des fichiers de demandeurs d'emploi enregistrés par l'ANPE, et l'enquête Emploi de l'Insee, qui mesure le chômage au sens du BIT.

Chômeur (au sens du BIT)

En application de la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau international du travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à l'ANPE (et inversement).

Bureau international du travail (BIT)

Le Bureau international du travail (BIT) est un organisme rattaché à l'ONU et chargé des questions générales liées au travail dans le monde, il réside à Genève. Il harmonise les concepts et définitions relatives au travail et à l'emploi, en particulier celles relatives à la population active occupée et aux chômeurs.

Chômeur au sens du recensement

Dans le recensement, sont classées comme chômeurs les personnes qui se sont déclarées comme telles (qu'elles soient inscrites ou non à l'ANPE) et qui ont déclaré par ailleurs rechercher un emploi. La définition du chômage au sens du recensement (déclaratif sur le bulletin individuel) diffère ainsi de celle du BIT.

Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par PCS, par région, par nationalité, par niveau de diplôme ...

Le taux de chômage diffère de la part de chômage qui, elle, mesure la proportion de chômeurs dans la population totale.

Population active

La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi "population active ayant un emploi") et les chômeurs. La mesure de la population active diffère selon l'observation statistique qui en est faite. On peut actuellement distinguer trois approches principales : au sens du BIT, au sens du recensement de la population, au sens de la Comptabilité nationale.

La population active au sens du recensement de la population comprend les personnes qui déclarent :

- exercer une profession (salariée ou non) même à temps partiel ;
- aider un membre de la famille dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ...;
- être militaire du contingent (tant que cette situation existait) ;
- être chômeur à la recherche d'un emploi.

Ne sont pas retenues les personnes qui, bien que s'étant déclarées chômeurs, précisent qu'elles ne recherchent pas d'emploi. C'est ce qui distingue cette définition de la population active au sens du recensement de la population d'une définition utilisée antérieurement de population active spontanée (ou auto-déclarée).

Solde migratoire

Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Solde naturel

Le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots "excédent" ou "accroissement" sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

Transfert d'établissement

Le transfert d'établissement correspond au transfert complet des moyens de production d'un établissement d'un lieu géographique à un autre.

Le concept de transfert retenu se limite aux transferts complets purs (soit environ 85 % de l'ensemble des transferts enregistrés dans Sirene). Plus simplement, le transfert d'établissement correspond au transfert complet des moyens de production d'un établissement d'un lieu géographique à un autre.

Concrètement, au niveau économique, le transfert s'accompagne :

- au lieu de départ : du déménagement, et donc de la suppression de la totalité des moyens de production de l'établissement ;
- au lieu d'arrivée : de l'installation de ses moyens de production, et donc de la création par transfert de moyens de production nouveaux pour le site d'accueil.

Au niveau administratif, il s'accompagne :

- au lieu de départ : de la cessation de l'unité SIRET ou de sa désactivation économique (le SIRET passe d'unité ordinaire à unité singulière) ;
- au lieu d'arrivée : de la création d'une nouvelle unité SIRET ou de l'activation économique d'une unité SIRET existante (l'unité SIRET passe de singulier à ordinaire).

Cette sélection des transferts d'établissements exclut donc tous les mouvements de transferts qui ne se traduisent pas en même temps par une cessation et une création d'établissement au sens économique du terme au lieu de départ et d'arrivée.

Dans le tableau, les transferts qui se déroulent à l'intérieur d'une même commune ont été éliminés. Les transferts internes sont les transferts entre communes de la zone d'étude. Les arrivées sont les transferts en provenance de l'extérieur de la zone d'étude. Les départs sont les transferts vers l'extérieur de la zone d'étude. Le solde des transferts est la différence entre les arrivées et les départs. Le taux annuel moyen de solde des transferts est le rapport entre le solde des transferts divisé par le nombre d'années de la période (ici, 3 années) et le stock moyen d'établissements.

Les trois gammes d'équipements

La base permanente des équipements (BPE) permet d'étudier la présence d'équipements dans chaque commune d'un périmètre défini. Ces équipements concernent différents types de services destinés à la population : l'éducation, la santé et l'action sociale, les services publics et les services concurrentiels.

Les équipements sont également classés dans trois gammes dites de proximité, intermédiaire et supérieure (cf. répartition des équipements page suivante). En effet, si on s'attend à trouver une pharmacie dans un périmètre proche de son domicile, les services hospitaliers comme les urgences desservent une zone beaucoup plus large. De même, pour les services concurrentiels l'épicerie-superette est considérée comme un équipement de proximité, tandis que le supermarché est classé dans la gamme intermédiaire et l'hypermarché dans la gamme supérieure...

Certains types d'équipement correspondent à des regroupements effectués à partir des postes de la BPE. Il s'agit des équipements suivants :

- école maternelle : regroupement des écoles maternelles et des classes maternelles de regroupement pédagogique intercommunal dispersé ;
- école élémentaire : regroupement des écoles élémentaires et des classes élémentaires de regroupement pédagogique intercommunal dispersé ;
- lycées d'enseignement général et/ou technologique : regroupement de ces lycées et des sections d'enseignement général et/ou technologique des lycées professionnels ;
- lycées d'enseignement professionnel : regroupement de ces lycées et des sections d'enseignement professionnel des lycées d'enseignement général et/ou technique ;
- épicerie et superette ;
- droguerie-quincaillerie et grande surface de bricolage ;
- gendarmerie et police.

GAMME DE PROXIMITE (23 équipements)	GAMME INTERMEDIAIRE (28 équipements)	GAMME SUPERIEURE (36 équipements)
La Poste	Trésorerie	ANPE
Banque, caisse d'épargne	Gendarmerie -Police	Location d'automobiles et d'utilitaires légers
Réparation automobile et de matériel agricole	Pompes funèbres	Agence de travail temporaire
Maçon	Contrôle technique automobile	Hypermarché
Plâtrier peintre	Ecole de conduite	Produits surgelés
Menuisier charpentier serrurier	Entreprise générale du bâtiment	Poissonnerie
Plombier couvreur chauffagiste	Vétérinaire	Parfumerie
Electricien	Blanchisserie-Teinturerie	Lycée d'enseignement général et/ou technologique
Coiffure	Soins de beauté	Lycée d'enseignement professionnel
Restaurant	Supermarché	Etablissement de santé de court séjour
Agence immobilière	Librairie papeterie	Etablissement de santé de moyen séjour
Epicerie et supérette	Magasin de vêtements	Etablissement de santé de long séjour
Boulangerie	Magasin d'équipements du foyer	Etablissement psychiatrique
Boucherie charcuterie	Magasin de chaussures	Urgences
Fleuriste	Magasin d'électroménager	Maternité
Maternelle	Magasin de meubles	Centre de santé
Ecole élémentaire	Magasin d'articles de sports et de loisirs	Structures psychiatriques en ambulatoire
Médecin omnipraticien	Droguerie, quincaillerie, bricolage	Spécialiste en cardiologie
Chirurgien dentiste	Horlogerie-Bijouterie	Spécialiste en dermatologie et vénéréologie
Infirmier	Collège	Spécialiste en gynécologie médicale
Masseur kinésithérapeute	Opticien-lunetier	Spécialiste en gynécologie obstétrique
Pharmacie	Orthophoniste	Spécialiste en gastro-entérologie, hépatologie
Taxi	Pédicure-podologue	Spécialiste en psychiatrie
	Laboratoire d'analyses médicales	Spécialiste en ophtalmologie
	Ambulance	Spécialiste en oto-rhino-laryngologie
	Personnes âgées : hébergement	Spécialiste en pédiatrie
	Personnes âgées : services d'aide	Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale
	Garde d'enfant d'âge préscolaire	Sage-femmes
		Orthoptiste
		Personnes âgées : soins à domicile
		Enfants handicapés : hébergement
		Enfants handicapés : soins à domicile
		Adultes handicapés : hébergement
		Adultes handicapés : services
		Travail protégé
		Cinéma